Surveillance de la voie publique

Stationnement, fourrière, infractions et prévention routière

CAMÉRA PIÉTON
La police municipale s'est dotée d'un caméra individuelle.Cette caméra est soumise à une réglementation très stricte d'autorisations préalables, de responsabilité de suivi et de contrôles. Le public est informé de l'existence de la caméra.
Pour consulter l'arrêté préfectoral du 11 mai 2021 portant autorisation d'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de la police municipale de la commune : **c'est ici** .

****

Nous vous rappelons qu'il est interdit de réparer son véhicule de manière "sauvage" sur la voie publique ainsi que sur les espaces privés ouverts au public...**En cas d'infraction, le véhicule pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.**

- **STATIONNEMENT CAMPING-CAR**

Arrêté municipal n°672020 règlementant le stationnement des camping-cars : à consulter ici.

1 route du Plan d'eau - 31310 Rieux-Volvestre
Ouvert 24h/24h - Téléphone : 01 83 64 69 21

- **FOURRIÈRE AUTOMOBILE**

Ne pas laisser sur la voie publique les véhicules plus de 7 jours consécutifs. En cas de panne ou autre problème, merci d'en informer la police municipale).

Pour plus d'informations, cliquer sur ce lien.

- **PRÉVENTION ROUTIÈRE AUX ÉCOLES**

Sensibilisation à la sécurité routière (École maternelle) :

Vendredi 5 février, la policière municipale Katy Bajoue, et Nicolas Renaudeau, le « référent école » à la gendarmerie de Rieux-Volvestre et « *référent École* », se sont rendus à l'école maternelle pour une opération de sensibilisation à la sécurité routière.
Rassemblés dans la salle de motricité, les élèves des deux classes de grande section (5-6 ans), ont pu visionner des dessins animés pédagogiques sur les bons comportements à adopter à la sortie de l'école.

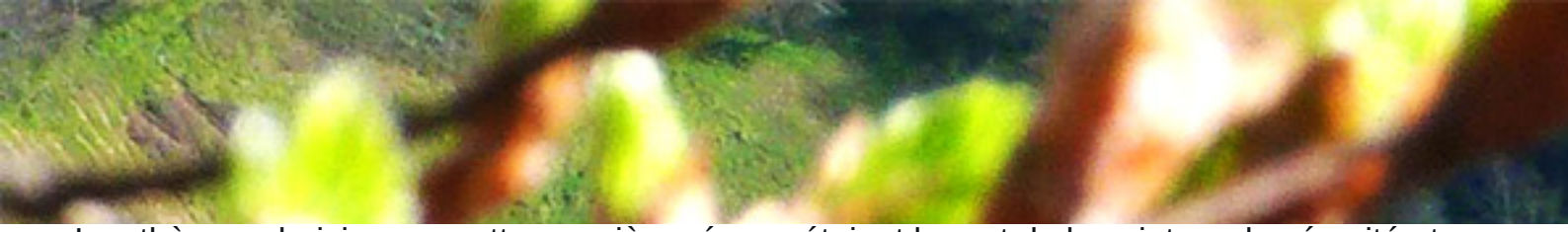

Les thèmes choisis pour cette première séance étaient le port de la ceinture de sécurité et les passages piétons. Un jeu de questions-réponses entre les adultes et les enfants a suivi la diffusion de ce dessin animé. Ensuite, d’autres conseils ont été apportés aux enfants via des questionnaires ludiques adaptés à leur âge.
Au printemps prochain, une mise en situation sera organisée par la policière municipale, ce qui permettra aux enfants de mettre en pratique les bons comportements.
Enfin, en partenariat avec les enseignants, elle proposera d’autres sessions adaptées aux élèves de moyenne section ainsi qu’à ceux de l’école élémentaire.